

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de 10 924 mètres carrés appartenant à la société immobilière Carrefour et située lieu-dit "le Pérollier", à Ecully.

Cette parcelle constitue l'assiette foncière de la voie nouvelle 50, dite "avenue Bon Pasteur" et doit être remise gratuitement à la Communauté urbaine en application de la convention de participation conclue le 29 septembre 1992 avec ladite société ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'acte établi afin de régulariser cette cession gratuite.

2° - Autorise monsieur le président à le signer le moment venu.

3° - Les frais notariés liés à cette opération, estimés à 34 000 F, seront financés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,